

LE 12 JANVIER 2026
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi douze janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme la mairesse, Roxanne Therrien.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Marie-Eve Verdier
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
Caroline Morin
Catherine Maréchal
MM. David Bélanger
Patrick Rebelo
Vincent Charbonneau
Sébastien Hamel

Sont également présents :

MM. Mario Boily, directeur général
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
Mme Isabelle Bourcier, greffière

Est absent :

M. Robert Charron, conseiller

01-01-2026 Adoption de l'ordre du jour.
--

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

27. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0138, pour l'immeuble situé sur la rue Victor, sur les lots 1 691 982 et 3 243 149, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Signature d'un avenant à l'entente sectorielle pour Laurentides en Emploi (FSD-2026-01). (G5 500 U4 N15547 – FRR Volet 1) et (G5 500 N15601 – FRR Volet 2)
- b) Aide financière à la Corporation de développement communautaire de Mirabel (CDC), dans le cadre du projet « Lumière sur le communautaire » (FSD-2026-02 - FRR Volet 2). (G5 500 N15601)
- c) Aide financière à Tourisme Mirabel dans le cadre de divers projets (FSD-2026-03 à 2026-06 - FRR Volet 2). (G5 500 N15601)

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

7. Contribution financière à la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) pour l'année 2026 et modalités de versements. (G3 312 N3300 et G5 213)

02-01-2026 Approbation de procès-verbaux.

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 décembre 2025 et des séances extraordinaires tenues le 15 décembre 2025, tels que présenté.

03-01-2026 Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 9 décembre 2025 au 12 janvier 2026 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	9 830 491,21 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	3 604 113,69 \$
• TOTAL.....	<u>13 434 604,90 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

Aucun rapport sur la reddition de comptes n'est déposé.

04-01-2026 Paiement d'une contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'année 2026 et modalités de versements. (G5 213)

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'autoriser, le versement à la Communauté métropolitaine de Montréal, d'une contribution provisoire au montant de 1 772 552 \$ ainsi qu'une contribution de 10 835 \$ correspondant au service 211 du Grand Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, le tout payable en deux versements.

05-01-2026 Approbation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert, pour l'exercice financier 2026. (G3 312 N1039) (G5 213)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert, pour l'exercice financier 2026, telles que présentées, au montant de 2 781 541 \$. La quote-part de la Ville de Mirabel se répartit comme suit (avant taxes) :

Contribution de base	92 069 \$
Contribution au Service de la dette pour le plan directeur n°1	69 124 \$
Gratuité	75 273 \$
TOTAL	236 466 \$

D'autoriser, en fonction des présentes prévisions budgétaires, le versement des montants respectifs à la Régie intermunicipale du parc du Domaine-Vert.

06-01-2026 Versements concernant le service de transports collectifs de la région métropolitaine pour l'année 2026 à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). (G5 213)

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a transmis à la Ville, une facture pour les versements pour l'année 2026, dans le cadre du transport collectif sur son territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), d'une contribution, pour le transport collectif, au montant de 2 852 659,64 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Cette contribution est payable en douze (12) versements le quinzième (15^e) jour de chaque mois, selon les modalités suivantes :

Janvier :	237 721,64 \$
Février :	237 721,64 \$
Mars :	237 721,64 \$
Avril :	237 721,64 \$
Mai :	237 721,64 \$
Juin :	237 721,64 \$
Juillet :	237 721,64 \$
Août :	237 721,64 \$
Septembre :	237 721,64 \$
Octobre :	237 721,64 \$
Novembre :	237 721,64 \$
Décembre :	237 721,60 \$

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 07-01-2026), COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

07-01-2026	Contribution financière à la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) pour l'année 2026 et modalités de versements. (G3 312 N3300 et G5 213)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

D'autoriser le versement à la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) d'une contribution financière au montant de 2 579 800 \$ pour l'année 2026, selon les modalités de versements suivantes, le tout, conditionnellement à la réception par la Ville au plus tard le 30 avril 2026 d'une reddition de compte de la CPEM qui respecte les critères développés par la Commission municipale du Québec :

Janvier :	Contributions régulières	260 000 \$
	Immobilisation spécial (motoneige)	21 000 \$
Février :	Contributions régulières	260 000 \$
Mars :	Contributions régulière	260 000 \$
Avril :	Contributions régulières	260 000 \$
Mai :	Contributions régulières	260 000 \$
Juin :	Contributions régulières	260 000 \$
Juillet :	Contributions régulières	260 000 \$
Août :	Contributions régulières	147 760 \$
Septembre :	Contributions régulières	147 760 \$
Octobre :	Contributions régulières	147 760 \$
Novembre :	Contributions régulières	147 760 \$
Décembre :	Contributions régulières	147 760 \$
Total :		2 579 800 \$

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

08-01-2026	Emprunt temporaire aux fins d'un règlement d'emprunt. (G5 214 103 N1018)
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2683 autorisant le paiement d'une quote-part pour des travaux de résilience des systèmes critiques de la station de production d'eau potable, de réfection de la prise d'eau et ouvrages connexes, et de travaux de modernisation de décanteurs à l'usine de filtration de Saint-Jérôme y incluant le règlement d'une entente pour des travaux d'alimentation en eau potable antérieurs au 31 décembre 2023, autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 décembre 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

Que pour et aux fins d'un règlement d'emprunt plus bas mentionné, ce conseil autorise la trésorière qu'il soit fait à la Caisse populaire Mirabel, ou auprès des services financiers des institutions locales ou au fonds d'administration de la Ville, un emprunt temporaire au taux d'intérêt préférentiel, et ce, afin de payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement en attendant l'émission d'obligations nécessaires pour le financement :

Règlement No	Montant total du règlement	Montant de l'emprunt
2683	9 271 000 \$	9 271 000 \$

09-01-2026 Demande d'aide financière au fonds de verdissement d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet de Forêt nourricière. (G5 500 N15687 – SI-2023-01)

CONSIDÉRANT QUE le projet permet de concrétiser une activité phare du Carrefour d'innovation écoresponsable de Mirabel (CIEM), soit une forêt nourricière éducative;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QUE le projet permet de réaliser plusieurs actions du Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN);

CONSIDÉRANT QUE le budget d'honoraires pour la plantation est déjà prévu (FRR-Volet 3) et que la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) souhaite poursuivre sa collaboration au projet de forêt nourricière;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 585-09-2025 autorisait le changement de lieu pour le projet de forêt nourricière;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser Mirabel économique à déposer une demande d'aide financière au Fonds de verdissement d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet de Forêt nourricière.

10-01-2026 Acceptation provisoire de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux de :

- a) fourniture et installation de bandes de patinoires et surface de dek hockey au parc Lacroix, secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 375-06-2025 et exécutés par l'entrepreneur « 9274-7435 Québec inc. (Omni-Tech Sports) ». **(G7 311 101 110 U3 N1741 #124303)**

11-01-2026	Acceptation finale de travaux.
-------------------	---------------------------------------

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) de construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « BSA Groupe Conseil / EMS Infrastructures » et le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » par la résolution numéro 344-04-2020 et exécutés par l'entrepreneur « Duroking Construction ». Une retenue permanente au promoteur de 25 516,68\$ plus les taxes applicables sera conservée par la Ville vu le non-respect des documents contractuels; **(X3 512 S12 N14421) (Dossier général X3 N15596)**
- b) d'infrastructures municipales sur les rues de l'Esplanade, du Cerf, du Caribou et du Chevreuil, phase I, secteur de Mirabel-en-Haut, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « DWB Consultants » et le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » par la résolution numéro 344-04-2020 et exécutés par l'entrepreneur « Excavation Talbot inc. ». **(X3 S12 N15726) (Dossier général X3 N15596)**
- c) de réhabilitation de la rue Ouellet et de la place Blondin, secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « MLC Associés inc. » et le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 660-09-2023 et exécutés par l'entrepreneur « Charex inc. ». **(2023-057) (X3 U3 N15835)**

12-01-2026	Renouvellement du contrat de service de logiciels d'applications municipales et son soutien avec « PG Solutions inc. », pour l'année 2026. (G2 310 U4 N6524)
-------------------	---

CONSIDÉRANT QU'un contrat qui découle de l'utilisation d'un logiciel ou progiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec les systèmes existants n'est pas soumis aux règles d'attribution des contrats de la *Loi sur les cités et villes*, conformément à l'article 573.3 de cette même loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

De renouveler le contrat de service de soutien de logiciels d'applications municipales avec « PG Solutions inc. » pour une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, pour un montant de 180 553,00 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le chef de division du Service des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires audit contrat.

13-01-2026	Renouvellement du contrat avec la FQM Services, coopérative de solidarité relatif à la fourniture de services de cybersécurité ou de produits informatiques. (G2 310 U4 N13883)
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la FQM Services, coopérative de solidarité (FQMS) est une coopérative de solidarité fondée à l'initiative de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aux fins d'offrir des produits et des services informatiques, technologiques et d'évaluation foncière aux municipalités locales et aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec la FQMS en raison de l'article 573.3 (2.2) de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De renouveler le contrat avec la FQM Services, coopérative de solidarité, pour la fourniture de services de cybersécurité ou de produits informatiques, pour un montant de 129 358,23 \$, excluant les taxes, pour la période du 6 novembre 2025 au 5 novembre 2026.

14-01-2026	Acquisition d'habits de combat incendie via le regroupement d'achat 2026-2028. (G6 112 U3 N9345)
-------------------	---

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville au regroupement pour l'achat d'habits de combat incendie, par la résolution numéro 376-06-2025, le tout géré par la Ville de Repentigny, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'acquérir de l'entreprise « Aréo-Feu ltée », 52 habits de combat incendie, pour un coût unitaire de 3 804 \$, conformément à l'avis d'appel d'offres regroupé, pour un prix total de 197 808 \$, plus les taxes.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour l'acquisition de 52 habits de combat incendie.

D'imputer une partie de la présente dépense au surplus accumulé affecté, soit un montant maximum de 113 400 \$.

15-01-2026	Renonciation à exercer le droit de préemption sur les lots 1 847 445, 1 847 446, 1 847 447, 1 849 898, 2 614 718 et 3 177 664 du cadastre du Québec, dans le secteur de Saint-Canut. (G7 113 N155)
-------------------	---

CONSIDÉRANT l'imposition d'un droit de préemption pour des fins de réserve foncière sur les lots 1 847 445, 1 847 446, 1 847 447, 1 849 898, 2 614 718 et 3 177 664 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les avis d'assujettissement publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous les numéros :

Lot	Numéro d'inscription
1 847 445	27 672 839
1 847 446	27 672 870
1 847 447	27 672 823
1 849 898	27 680 228
2 614 718	27 672 846
3 177 664	27 672 886

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus requis de conserver les avis d'assujettissement de ces droits de préemption sur ces lots;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

De renoncer à exercer des droits de préemption pour les lots 1 847 445, 1 847 446, 1 847 447, 1 849 898, 2 614 718 et 3 177 664 du cadastre du Québec.

De procéder aux radiations volontaires desdits avis d'assujettissement publiés sous les numéros 27 672 839, 27 672 870, 27 672 823, 27 680 228, 27 672 846 et 27 672 886 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes.

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

16-01-2026	Acquisition du lot 1 847 520, dans le secteur de Sainte-Scholastique, de « Martine Adam et Benjamin Adam-Ouellet ». (G7 100 N1609 #125689)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De se prévaloir du droit de préemption publié au Registre foncier sous le numéro 29 710 273 et d'acquérir, de « Martine Adam et Benjamin Adam-Ouellet » ou de tout autre propriétaire, pour le prix de 480 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le lot 1 847 520, du Cadastre du Québec, dans le secteur de Sainte-Scholastique, le tout suite à la notification d'une promesse d'achat PA64353, incluant ses annexes ainsi que les contre-propositions CP56775 et CP57624.

De mandater un notaire pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'imputer la dépense au fonds de la réserve financière pour l'acquisition ou la consolidation (plantation et maintien) de boisés.

17-01-2026	Acceptation d'une offre de vente pour le lot 6 716 463, situé à l'intersection de la rue du Petit-Saint-Charles et du chemin de la Côte Sud, dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (G7 100 N825 #125691)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'accepter une offre de vente pour le lot 6 716 463, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, d'une superficie approximative de 43,1 mètres carrés, représentant l'intersection de la rue du Petit-Saint-Charles et du chemin de la Côte Sud, pour un montant forfaitaire de 2 000 \$, le tout aux conditions prévues au terme d'une offre de vente signée le 12 décembre 2025.

Tous les frais afférents à la vente et notamment les frais d'arpenteur-géomètre et les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires et utiles, afin de donner plein effet à la présente.

18-01-2026	Modification de la résolution numéro 713-12-2025 <i>Acquisition d'une servitude dans le cadre des travaux d'infrastructures municipales sur la rue Masson, sur une partie du lot 3 491 331, dans le secteur de Saint-Augustin, de « Les Habitations Rochefort inc. ».</i> (X3 513 S14 N3649) (Projet génie X3 512 N9920)
-------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 713-12-2025 *Acquisition d'une servitude dans le cadre des travaux d'infrastructures municipales sur la rue Masson, sur une partie du lot 3 491 331, dans le secteur de Saint-Augustin, de « Les Habitations Rochefort inc. »* par :

- le remplacement du troisième (3^e) alinéa par le suivant :
« *Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du constituant.* »
- le retrait du quatrième (4^e) alinéa :
« *De mandater un notaire pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.* ».

19-01-2026	Modification à l'entente avec « HBLL (9384-1526 Québec inc.) » concernant un bail pour fins de stationnement, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G7 411 N9195 #100559)
-------------------	---

CONSIDÉRANT le bail intervenu avec HBLL et ses besoins grandissants quant à ses activités tenues et d'une superficie supplémentaire pour des cases de stationnement;

CONSIDÉRANT la demande de HBLL d'intégrer la propriété sise au 11735, montée Sainte-Marianne à l'entente, ce qui permettra au propriétaire de combler ses locaux et ainsi permettre que plus de commerces s'installent sur le territoire de la ville de Mirabel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville, une modification à l'entente avec la compagnie « HBLL (9384-1526 Québec inc.) », soit pour :

- intégrer la propriété sise au 11735 montée Sainte-Marianne à l'entente;
- augmenter le coût de location de la propriété, soit à une valeur annuelle de 22 645,11 \$ représentant un taux de 0,20 \$/pied carré, plus les taxes applicables et dont la valeur est ajustée annuellement selon l'augmentation ou la diminution de l'indice moyen des prix à la consommation pour la région de Montréal établit par Statistique Canada pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente.
- inclure une clause à l'entente, relativement aux conséquences reliées aux entreprises ayant été autorisées conditionnellement à l'utilisation de cases de stationnement sur le terrain loué, le tout, dans le cas où l'entente prendrait fin.

20-01-2026	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 843 <i>modifiant divers règlements pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes</i>, afin de modifier des tarifs concernant une demande de révision d'évaluation foncière et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2691)
-------------------	---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Isabelle Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 843 *modifiant divers règlements pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes*, afin de modifier des tarifs concernant une demande de révision d'évaluation foncière, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, madame la conseillère Isabelle Gauthier dépose un projet de règlement.

21-01-2026	Deuxième projet de résolution adopté en vertu du règlement numéro U-2381 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), concernant un projet résidentiel, sur les lots 1 691 982 et 3 243 149 du cadastre du Québec, rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, situé dans la zone H 14-8 (PPCMOI 2025-0018). (X6 500 N10470 #125544)
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 8 décembre 2025 un premier projet de résolution en vertu du règlement numéro U-2381 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), concernant un projet résidentiel composé de 2 bâtiments de 60 logements chacun, sur 5 étages à être construit sur les lots 1 691 982 et 3 243 149 du cadastre du Québec, rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, situé dans la zone H 14-8 (PPCMOI 2025-0018);

CONSIDÉRANT QUE les éléments suivants sont dérogatoires au règlement de zonage et qu'ils sont sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Implantation de 2 bâtiments principaux sur un seul terrain, alors que le maximum est de 1;
- Une densité de 129 log/ha, alors que le maximum est de 90 log/ha.

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont situés dans le secteur TOD et que le projet respecte les objectifs et les orientations du programme particulier d'urbanisme du secteur grâce aux caractéristiques suivantes :

- Il propose une variété de logement pour répondre aux besoins d'une clientèle variée;
- Il propose une superficie végétalisée importante qui favorise la lutte aux îlots de chaleur;
- Il offre un milieu de vie intéressant pour les résidents.

CONSIDÉRANT QU'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et que la zone à l'intérieur de laquelle se situe le projet est également assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé en vigueur et aux objectifs du programme particulier d'urbanisme de l'aire multifonctionnelle TOD;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux critères d'évaluation édictés au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble PPCMOI numéro U-2381;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter ce projet à la résolution numéro 114-07-2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2025-0018 a fait l'objet d'une

consultation publique tenue le 5 janvier 2026 et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de résolution, sans modification;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de résolution concernant le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble PPCMOI numéro 2025-0018, concernant un projet résidentiel de 120 logements répartis dans 2 bâtiments de 5 étages sur les lots 1 691 982 et 3 243 149, sur la rue Victor et qui sont situés dans la zone H 14-8, avec la condition suivante :

- Que le propriétaire du terrain fournisse une promesse de cession de servitude visant à permettre à la Ville de réaliser un sentier riverain sur son terrain,

le tout sans modification.

22-01-2026	Mesure disciplinaire – Employé numéro 1139. (G4 200)
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une recommandation quant à la sanction disciplinaire à imposer à l'employé numéro 1139;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu :

De procéder à une suspension, sans traitement, de l'employé numéro 1139, pour une durée de quatre (4) journées de travail à être déterminées par la direction du Service.

23-01-2026	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0089, pour l'immeuble situé au 17785, boulevard de Versailles, locaux 103-104, sur le lot 5 084 673, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0089, relativement à l'installation d'une enseigne apposée à plat sur la façade principale d'un bâtiment commercial existant, pour l'immeuble situé au 17785, boulevard de Versailles, locaux 103 et 104, sur le lot 5 084 673, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

24-01-2026	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0095, pour l'immeuble situé au 17785, boulevard de Versailles, local 105, sur le lot 5 084 673, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0095, relativement à l'installation d'une enseigne apposée à plat sur la façade principale d'un bâtiment commercial existant, pour l'immeuble situé au 17785, boulevard de Versailles, local 105, sur le lot 5 084 673, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

25-01-2026	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0130, pour l'immeuble situé au 8961, rang de la Fresnière, sur le lot 1 555 398, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)
-------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0130, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment agricole afin d'y ajouter une portion d'écurie, pour l'immeuble situé au 8961, rang de la Fresnière, sur le lot 1 555 398, dans le secteur de Saint-Benoît, tel que présenté.

26-01-2026	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0131, pour l'immeuble situé au 2044, chemin Lalande, sur les lots 1 846 823 et 2 521 224, dans le secteur de Saint-Hermas. (X6 114)
-------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0131, relativement à la construction d'une étable laitière, pour l'immeuble situé au 2044, chemin Lalande, sur les lots 1 846 823 et 2 521 224, dans le secteur de Saint-Hermas, tel que présenté.

27-01-2026	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0144, pour l'immeuble situé au 7480, rang de la Fresnière, sur le lot 1 554 292, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)
-------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0144, relativement à la construction d'une grange pour le rangement de matériels agricoles, pour l'immeuble situé au 7480, rang de la Fresnière, sur le lot 1 554 292, dans le secteur de Saint-Benoît, tel que présenté, le tout pour fins de régularisation.

28-01-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0134, pour l'immeuble situé au 101-12260, rue de Chambord, sur le lot 5 608 074, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0134, relativement au remplacement des enseignes existantes en vue d'une nouvelle occupation dans un bâtiment commercial existant, pour l'immeuble situé au 101-12260, rue de Chambord, sur le lot 5 608 074, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, conditionnellement à ce que l'affichage du côté du boulevard de Versailles ne doit pas être décalé, mais enligné avec les autres.

29-01-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0145, pour l'immeuble situé sur la rue Victor, sur le lot 4 976 536, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0145, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment principal résidentiel de 34 logements, pour l'immeuble situé sur la rue Victor, sur le lot 4 976 536, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

30-01-2026 **Adhésion au programme des Municipalités engagées pour le Jour de la Terre Canada. (G3 316) (Dossier environnement X4 213 104)**

CONSIDÉRANT QUE le Jour de la Terre a été célébré pour la première fois le 22 avril 1970 et est devenu, au fil des ans, un grand mouvement environnemental participatif de la planète;

CONSIDÉRANT QUE Jour de la Terre Canada est un organisme de bienfaisance qui accompagne les citoyens, les municipalités et les organisations dans la réduction de leur impact sur l'environnement;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'adhérer au programme des Municipalités engagées pour le Jour de la Terre Canada.

31-01-2026 **Candidatures en vue de l'élection aux postes d'administrateur au conseil d'administration du réseau de transport métropolitain (EXO) - Section couronne Nord. (G3 312 N4342)**

CONSIDÉRANT QUE, selon les dispositions de la Loi sur le Réseau de Transport Métropolitain, le conseil d'administration d'EXO est composé

de 15 membres dont quatre (4) sont nommés par les municipalités de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des élections municipales tenues le 2 novembre 2025, un (1) poste d'administrateur nommé par les municipalités de la couronne Nord est à pourvoir et deux (2) postes d'administrateur sont à reconduire au conseil d'administration d'EXO;

CONSIDÉRANT QU'il est demandé à chacun des conseils municipaux des municipalités de la couronne Nord d'adopter une résolution indiquant le choix d'un (1) candidat eu égard au poste à pourvoir au sein du conseil d'administration d'EXO;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance ordinaire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) tenue le mercredi 3 décembre 2025, aux bureaux de la MRC des Moulins, les préfets des MRC de la couronne Nord et la mairesse de Mirabel ont convenu de proposer la candidature de M. Marc Lamarre, maire de Saint-Eustache et de reconduire les candidatures suivantes, aux postes d'administrateur au sein du conseil d'administration d'EXO :

- Mme Liza Poulin, mairesse de Blainville
- M. Mathieu Traversy, maire de Terrebonne

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'appuyer et de nommer la candidature de M. Marc Lamarre, maire de Saint-Eustache et de reconduire les candidatures suivantes, aux postes d'administrateur au sein du conseil d'administration d'EXO :

- Mme Liza Poulin, mairesse de Blainville
- M. Mathieu Traversy, maire de Terrebonne.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 9 janvier 2026; (G1 211 101 120 N11458)
- b) déclarations écrites, mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires de la conseillère Catherine Maréchal et du conseiller Robert Charron et des déclarations modifiées des conseillères Caroline Morin, Marie-Eve Verdier et des conseillers Patrick Rebelo et Sébastien Hamel, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. (G1 211 101 110 N14530)

Affaires nouvelles.

32-01-2026 Signature d'un avenant à l'entente sectorielle pour Laurentides en Emploi (FSD-2026-01). (G5 500 U4 N15547 - FRR Volet 1) et (G5 500 N15601 – FRR Volet 2)

CONSIDÉRANT la signature d'une entente en vertu de la résolution numéro 736-10-2023 *Signature d'une entente sectorielle pour Laurentides en Emploi*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger ladite entente jusqu'en mars 2027;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

De mandater Dominic Noiseux, directeur des affaires régionales et associé à la direction générale, à signer pour et au nom de la Ville de Mirabel, l'avenant à l'entente sectorielle afin de prolonger ladite entente jusqu'en mars 2027.

De prolonger la nomination de Dominic Noiseux, directeur des affaires régionales et associé à la direction générale, à titre de représentant de la Ville pour la durée reliée à la prolongation de l'entente.

33-01-2026 Aide financière à la Corporation de développement communautaire de Mirabel (CDC), dans le cadre du projet « Lumière sur le communautaire » (FSD-2026-02 - FRR Volet 2). (G5 500 N15601)

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel est d'accord à allouer à la Corporation de développement communautaire de Mirabel, un montant de 65 300 \$ pris à même le fonds du FRR Volet 2, dans le cadre du projet « Lumière sur le communautaire ».

34-01-2026 Aide financière à Tourisme Mirabel dans le cadre de divers projets (FSD-2026-03 à 2026-06 - FRR Volet 2). (G5 500 N15601)

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel est d'accord à allouer à Tourisme Mirabel, un montant total de 193 800 \$ pris à même le fonds du FRR Volet 2, dans le cadre de divers projets, soit :

- 70 950 \$ projet de Tourisme Gourmand (FSD-2026-03);
- 62 300 \$ projet des Événements (FSD-2026-04);
- 43 400 \$ projet de Valorisation du territoire (FSD-2026-05);
- 17 150 \$ projet d'Aérotourisme (FSD-2026-06).

Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis la mairesse, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

35-01-2026 Levée de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Roxanne Therrien, mairesse

Isabelle Bourcier, greffière